

A CONSERVER



DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS 2019

DICRIM

Face à l'inattendu ayons les bons réflexes...

Signaler un besoin face aux risques

A la mairie : 05 59 98 69 69
A la préfecture 05 59 98 24 24
Au Service Départemental
d'incendie et de secours :
0 820 12 64 64

En cas d'urgence

Pompiers : 18
Gendarmerie-police : 17
SAMU : 15
Météo France : 05 67 22 95 00
N° d'urgence Européen : 112





Le Mot du Maire

Sur la base du Code de l'Environnement (article L. 125-2), cette deuxième version du **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs - DICRIM** est l'outil de communication préventif, élaboré par la Collectivité, en vue de rendre le citoyen conscient des risques auxquels il peut être exposé sur sa Commune et de le responsabiliser sur la conduite à adopter en cas de crise.

Le « **risque majeur** » est la possibilité que survienne un évènement d'origine naturelle ou anthropique, dont les effets peuvent : mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société. Il est caractérisé par sa faible fréquence et par son énorme gravité. **Les Citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent.**

Sur Bize-Nestalas, le risque d'inondation est plus particulièrement ciblé, car la Commune est couverte par un **Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles « inondations » - PPRI révisé le 4 septembre 2018**. L'objectif de ce document « cadre » est d'introduire des règles d'urbanisme préventives ou de gestion de l'existant pour diminuer durablement la vulnérabilité des biens et des personnes dans les zones repérées. Il est une base de connaissance qui doit nous permettre de développer au quotidien une culture commune de ce risque spécifique sur notre territoire.

Mais, le danger peut survenir de bien d'autres causes qu'elles soient d'origine **naturelle** (séismes, tempêtes, orages,...) ou **technologique** (transport de matières dangereuses).

Édité une première fois en 2016, cette version mise à jour du DICRIM a de nouveau pour objectif de communiquer, de façon simple et pratique, sur **les bons réflexes à adopter EN CAS DE CRISE** pour votre sécurité et celles des personnes et des biens qui vous entourent. Il précise également les aides qui sont prévues par la Collectivité pour vous accompagner.

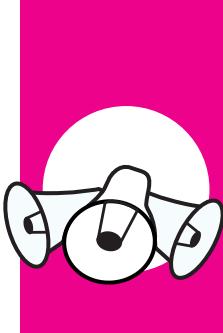
Je vous invite à en prendre connaissance afin que, mieux préparés collectivement, nous soyons plus forts face aux évènements !

LES RISQUES MAJEURS

- 4** Face aux risques, chacun son rôle
- 6** Le risque inondation
- 8** Le risque sismique
- 10** Le risque T.M.D. (Transport des Matières Dangereuses)
- 12** Le risque climatique
- 14** Le plan Vigipirate
- 16** Deux outils de mise en sûreté à connaître
- 17** Pour aller plus loin sur les risques localement...

Fiches spécifiques « Inondations » : pendant et après

Fiche récapitulative des bons réflexes



FACE AUX RISQUES MAJEURS

chacun son rôle

L'ETAT

- Informe les communes et les citoyens des risques majeurs présents sur le territoire (Document Départemental sur les Risques Majeurs)
 - Élabore les Plans de Prévention des Risques (PPR)
 - Organise les plans de secours du département (Plan ORSEC)
 - Diffuse le signal national d'alerte via une sirène du SAIP (Système d'Alerte et d'Information des Populations)

L'objectif du SIAP est d'alerter la population en cas d'événement grave. Un essai de la sirène a lieu tous les premiers mercredis de chaque mois, à midi, pendant 1 minute 41.



+ d'info www.pyrenees-atlantiques.pref.gouv.fr
www.georisques.gouv.fr

LE SDIS

(Service Départemental d'Incendie et de Secours).

- Assure les secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes
 - Prépare les mesures de sauvegarde, organise les moyens de secours, assure la prévention et l'évaluation des risques en matière de sécurité

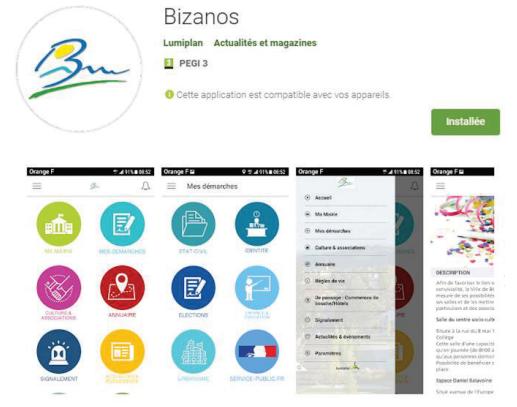
LA COMMUNE

- Informe les citoyens des risques majeurs présents sur le territoire communal (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)
 - Accompagne les écoles pour la mise en place et le suivi des Plans Particuliers de Mise en Sûreté (PPMS)
 - S'organise face aux situations de crise en s'appuyant sur son dispositif de vigilance et sur son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) lors d'un événement grave

Le PCS est un document qui définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas de survenance d'un accident majeur.

Dans ce cadre là, la Commune a mis en place, dès 2013, un système de vigilance qui permet d'alerter la population en cas d'événement majeur par le biais des agents et des élus et/ou via l'application pour téléphones mobiles de la Ville.

Pour toutes les actualités de la Commune, téléchargez l'application de la Ville de Bizanos sur Google Play Store.



ET VOUS...

**LORSQUE LE SIGNAL RETENTIT
DANS TOUS LES CAS**

**DANS TOUS LES CAS
CONSIGNE DE SÉCURITÉ
A faire**



- Ne pas téléphoner (sauf si vous êtes témoin d'un accident). Le réseau téléphonique doit rester disponible pour les services de secours
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école : les enseignants et les éducateurs sont là pour assurer leur sécurité. Ils sont les mieux informés des conduites à tenir avec les enfants en cas d'alerte

- Ecouter la radio France Bleu Béarn sur FM 102.5
- Adopter les bons réflexes face au risque identifié (description dans les pages qui suivent).

RESPECTEZ LES CONSIGNES DONNÉES PAR LES AUTORITÉS

AU CAS OÙ...

- Chaque foyer doit être en mesure de pouvoir subvenir, à minima, à ses besoins, que ce soit lors d'une évacuation, d'une mise à l'abri ou lorsque le gaz, l'électricité et l'eau courante viennent à manquer et ne peuvent être rétablis dans l'immédiat

KIT DE SÛRETÉ

Dans un sac facilement accessible, prévoir le kit de sûreté :

- Votre DICRIM (ce document),
- Un sifflet, une torche, un tissu ou panneau « SOS »
- Des gilets fluorescents, de quoi écouter la radio
- Les médicaments courants (pansements, paracétamol, désinfectant...)
- De l'eau, des aliments énergétiques, un couteau multifonctions
- La photocopie des papiers personnels, double des clés de la maison et de la voiture, argent liquide
- Quelques jeux, des livres pour les enfants

**CONSIGNE DE
SÉCURITÉ
A ne pas
faire**



CONFINEMENT



- Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche
- Fermer portes et fenêtres, les calfeutrer
- Arrêter les systèmes de ventilation et de climatisation
- Boucher tous les systèmes avec prise d'air extérieure avec des chiffons ou des linges humides
- Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues

EVACUATION



- Couper les réseaux (gaz, électricité, eau)
- Sortir du logement avec un sac contenant les affaires de première nécessité
- Se rendre au point de regroupement défini par les autorités ou annoncé lors de la consigne d'évacuation
- Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues



LE RISQUE INONDATION

SUR BIZANOS, PLUSIEURS COURS D'EAU PEUVENT DÉBORDE

- Le Gave de Pau, sur la partie SUD de la Ville,
- Le réseau de cours d'eau secondaires, dont l'Ousse et l'Arriü-Merdé et leurs affluents

DEUX TYPES D'INONDATION

- Par débordement direct lors de crues rapides submergeant les berges
- Par débordement indirect dû :
 - aux eaux de ruissellement qui ne peuvent être collectées par le réseau d'assainissement, que les nappes phréatiques

gorgées ne peuvent absorber lors de pluies exceptionnelles, - aux remontées des eaux du réseau assainissement qui ne peuvent être absorbées par les cours d'eau étant déjà à saturation, voire en crue.

PREVENIR, SURVEILLER et ALERTER

- Les dispositifs de vigilance crues (www.vigicrues.gouv.fr) et vigilance météorologique de Météo France (<http://vigilance.meteofrance.com/>) sont liés et recensent quatre niveaux d'alerte : vert (minimum), jaune, orange, rouge (maximale).
- Les informations sont

transmises au Préfet qui décide d'alerter les maires des localités concernées. En cas d'événement majeur, la population est avertie au moyen du signal national d'alerte (SAIP).

- Les Services Municipaux suivent en temps réel ces dispositifs. Ils se préparent à enclencher le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), à la demande du Maire, pour faire face à tout aléa et mettre en sûreté les populations menacées ou touchées.

+ d'info www.vigicrues-gouv.fr

**Consigne de sécurité
A faire**



Les Bons Réflexes

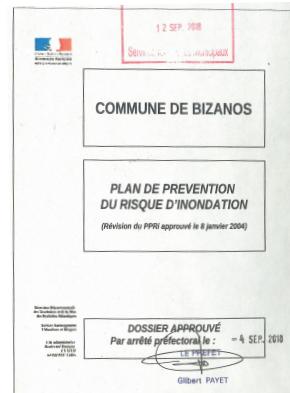
AVANT

- Couper le gaz, l'électricité et le chauffage pour éviter tout risque d'explosion et d'électrocution,
- Obturer les entrées d'eau : portes, fenêtres...
- Mettre les produits toxiques, les véhicules et les documents officiels à l'abri de la montée des eaux,
- Amarrer les cuves,
- Enfermer ou arrimer les objets pouvant être emportés,
- Ré-hauser objets et mobiliers,
- Faire une réserve d'eau potable, de produits alimentaires,
- Prendre votre kit de sûreté ainsi que vos médicaments courants, vos papiers et des vêtements de rechange...



LES MESURES PREVENTIVES

- L'entretien des cours d'eau pour limiter tout obstacle au libre écoulement des eaux, c'est l'affaire de tout propriétaire riverain (institutionnel ou privé).
- La prise en compte du risque «inondation» dans les projets, publics ou privés, d'aménagement du territoire est imposée par la loi. En particulier, le Plan de Prévention des Risques d'Inondation communal (PPRI), révisé et approuvé par Arrêté Préfectoral en date du 4 septembre 2018, couvrant le territoire communal pour les risques liés aux Gave de Pau, Ousse, Arriü-Merdé et leurs affluents, a plusieurs rôles :
 - Préserver les champs d'inondation et la capacité d'écoulement des cours d'eau afin de ne pas augmenter les risques dans ou hors le périmètre du présent PPR. Ceci se traduit par des interdictions de construire y compris dans des zones à faible risque;
 - Limiter les conséquences des risques inondation par la maîtrise de l'occupation des sols. Il s'agit de cesser de construire dans les zones à risque et de diminuer la vulnérabilité des biens et activités déjà implantés;
 - Diminuer les risques encourus par la population en facilitant l'organisation des secours.



PENDANT

- Prévoir les moyens d'évacuation,
- S'informer de la montée des eaux par radio ou auprès de la Mairie.

Dès l'alerte

- Ecouter la radio France Bleu Béarn sur FM 102,5
- S'assurer que le courant électrique est coupé
- Monter dans les étages de votre habitation avec votre kit sûreté,
- Ne pas prendre les ascenseurs,
- Ne pas consommer l'eau du robinet ou des puits de particuliers
- N'entreprendre une évacuation que si on en reçoit l'ordre des autorités ou si on est forcé par la crue,
- Ne pas s'engager sur une route inondée à pied ou en véhicules.
- Ne pas s'engager dans les sous-sols où l'eau menace de monter dangereusement.

APRES

- Aérer,
- Désinfecter les pièces à l'eau de Javel ou produit équivalent,
- Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche,
- Chauffer dès que possible avec votre installation habituelle si elle n'est pas endommagée, ou par des chauffages d'appoint
- Faire l'inventaire des dommages et déclarer le sinistre auprès de votre assureur dans les plus brefs délais



LE RISQUE SISMIQUE

LE RISQUE SISMIQUE EST PRÉSENT...

Notre ville est construite à proximité des plus hauts reliefs de la chaîne pyrénéenne, générant une activité sismique issue de la confrontation de deux plaques tectoniques (l'ibérique et l'euro-asiatique).

Il est impossible d'agir sur le risque sismique, ni sur la probabilité qu'un événement se produise, ni sur son intensité. Par contre, ce risque est observé et mesuré continuellement depuis des décennies.

La seule action possible, c'est d'en diminuer les effets :

- par la prévention des personnes (culture des bons réflexes)
- par la construction de bâtiments respectant les réglementations d'urbanisme et les normes parasismiques.

En 2010, fort de ces bases de données et des études réalisées, l'État a requalifié l'ensemble du Département des Pyrénées-Atlantiques en zone de sismicité moyenne « niveau 4 » (sur une échelle de 5).

La construction parasismique reste un des seuls moyens permettant de prévenir ce type de risque.

Consigne de sécurité
A faire



Les Bons Réflexes

AUJOURD'HUI

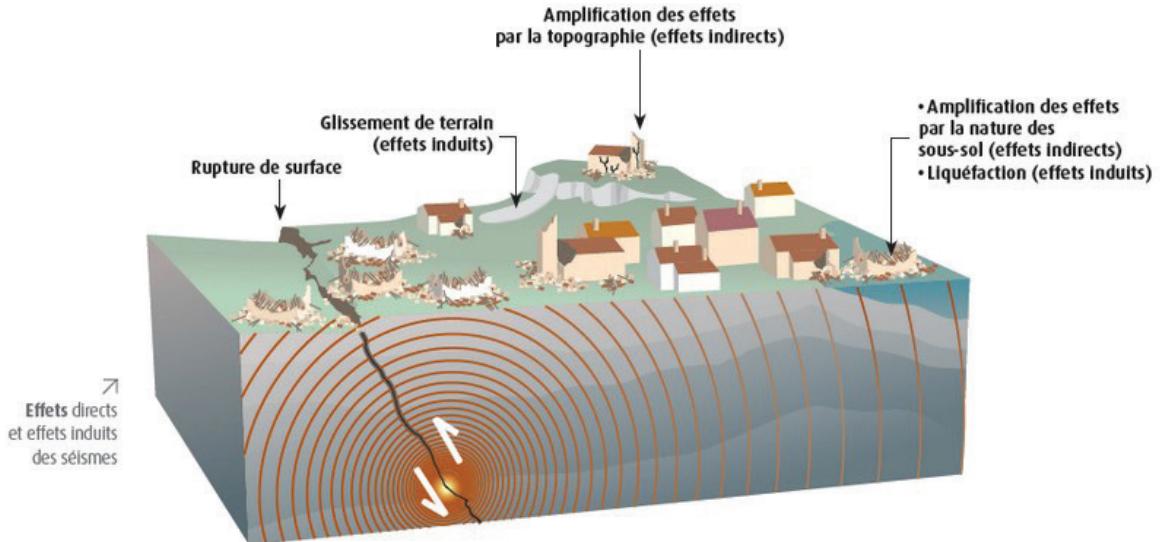
Chez vous, sur votre lieu de travail :

- Repérer les points de coupure de gaz, d'eau, d'électricité (des installations dangereuses)
- Identifier les meubles, les appareils lourds qui pourraient être un danger lors d'une secousse...
- Identifier les endroits de refuge possible

A LA PREMIÈRE SECOUSSÉE (PENDANT)

Si vous êtes dans un bâtiment :

- S'abriter sous un meuble solide ou se mettre près d'un mur (ou colonne) porteur et s'éloigner des fenêtres
- Ne pas allumer de flamme
- Ne pas fumer



Consigne de sécurité A ne pas faire



SI VOUS ÊTES A L'EXTERIEUR

- Ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, toitures, vieux bâtiments...)
- S'éloigner de toutes constructions même des arbres.

SI VOUS ÊTES EN VOITURE

- S'arrêter... sur le moment ou au plus tôt le plus à l'écart des constructions et des fils électriques
- Ne pas descendre de voiture avant la fin des secousses
- Se protéger la tête avec les bras
- Ne pas allumer de flamme

APRES LA PREMIÈRE SECOUSSSE

- Se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses.
- Couper les alimentations de gaz, d'électricité... (les repérer dès aujourd'hui vous fera gagner un temps précieux...)
- Ouvrir les fenêtres, ne pas fumer et supprimer toute flamme (en cas de fuite de gaz...)
- Sortir du bâtiment sans prendre les ascenseurs
- Se diriger vers un endroit isolé
- Signaler au plus vite aux autorités, puis aux personnes qui vous entourent, toute fuite de gaz constatée.



LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

LE RISQUE TMD

Le risque de transport de matières dangereuses ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voies routières, ferroviaires, voies d'eau ou canalisations.

Ces effets dépendent de la matière dangereuse acheminée. Sur le territoire de la ville de Bizanos, ce risque est plus concentré sur les grands axes traversant l'agglomération, mais pas seulement.

Ces matières peuvent être acheminées :

- Par canalisations enterrées
- Par voies ferrées
- Par routes : sur la rocade et les principales voies d'accès à l'Agglo

mération, mais aussi sur des voies secondaires pour une livraison ponctuelle !

SOYEZ VIGILANTS, DANGER MOBILE !

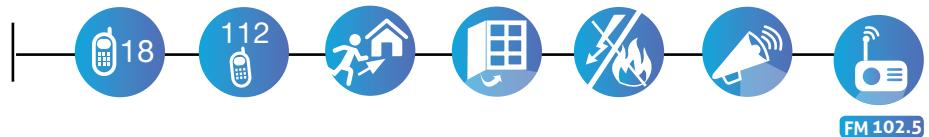
Un accident peut survenir n'importe où.

LES MESURES PRISES

Les différents acteurs s'organisent avec des plans d'urgence et s'exercent à réagir au mieux en simulant des accidents (SDIS, Préfecture, écoles PPMS...).

La circulation des matières dangereuses par voies routières et ferroviaires est réglementée par des accords européens, mais aussi régulée par des arrêtés du Préfet voire du Maire.

Consigne de sécurité
A faire



Les Bons Réflexes

SI VOUS ETES TEMOIN D'UN ACCIDENT

- Si vous le pouvez, agir pour éviter le « sur-accident »
- Faire éloigner les personnes à proximité, à une distance moyenne de 300m
- Ne pas fumer

CODES À PROCURER

336
1230

Code matière

Code danger

- Donner l'alerte aux sapeurs-pompiers au 18 à partir d'un téléphone fixe ou au 112 à partir d'un téléphone portable en précisant :
 - Le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique, etc.)
 - Le moyen de transport (poids-lourd, canalisation, train, etc.)
 - La présence ou non de victimes
 - La nature du sinistre : feu, explosion, fuite, déversement, écoulement, etc.
 - Et aussi, la description des signalisations présentes sur le véhicule...

Le risque TMD a souvent des effets secondaires, notamment une incidence sur la qualité de l'air qui devient irrespirable et dangereux pour la santé.

C'est pourquoi, il est nécessaire d'avoir le réflexe de se confiner tant que l'incident n'est pas circonscrit.

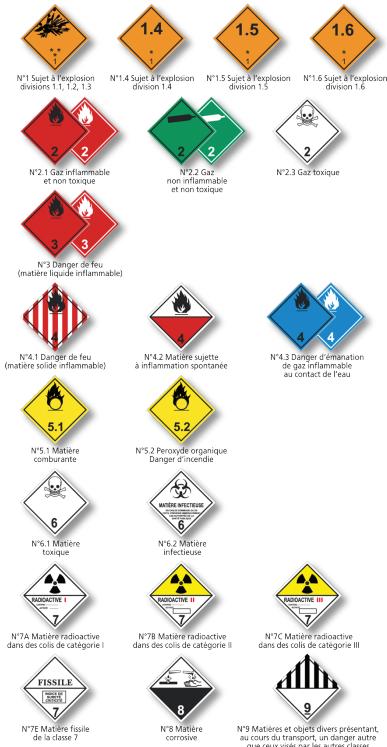
QUALITE DE L'AIR

Depuis 2000, la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées dispose de 3 stations de mesures de la qualité de l'air.

La surveillance et le suivi sont assurés par l'association ATMO Nouvelle-Aquitaine. Celle-ci prévient le Préfet lorsque les seuils d'informations et de recommandations ainsi que les seuils d'alerte sont atteints.

Une information grand public est alors diffusée en parallèle de celle dédiée aux établissements d'accueil des personnes vulnérables.

Le Préfet prend alors, si cela s'avère nécessaire, des mesures visant à réduire les émissions de polluants.



⊕ d'info www.atmo-nouvelleaquitaine.org

Consigne de sécurité A ne pas faire



Ne pas raccrocher avant que l'interlocuteur vous y invite (vos informations sont précieuses pour déclencher les secours et moyens adaptés...)

S'IL Y A UN NUAGE TOXIQUE

- Pour éviter le nuage, évacuer selon un axe perpendiculaire au vent
- Rejoindre le bâtiment le plus proche et fermer toutes les ouvertures : portes, fenêtres...
- Couper le gaz et l'électricité du bâtiment où vous vous trouvez,
- Se confiner dans un local clos, si possible équipé d'un point d'eau avec de la nourriture et une radio...
- Calfeutrer soigneusement les ouvertures avec du sparadrap, du linge humide...
- Ne pas fumer
- Écouter la radio France Bleu Béarn sur FM 102.5
- Respirer au travers d'un linge mouillé
- Ne sortir qu'en fin d'alerte

A LA FIN DE L'ALERTE

- Aérer le local de confinement
- Si vous pensez avoir été touché par un produit toxique et en cas d'irritation:
 - Douchez-vous
 - Changez à chaque fois de vêtements
 - Présentez-vous à un médecin



LE RISQUE CLIMATIQUE



Vigilance météorologique

La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

Diffusion : le lundi 14 octobre 2019 à 16h00
Validité : jusqu'au mardi 15 octobre 2019 à 16h00

- Une vigilance absolue s'impose des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus...
- Soyez très vigilant, des phénomènes dangereux sont prévus ...
- Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...
- Pas de vigilance particulière.

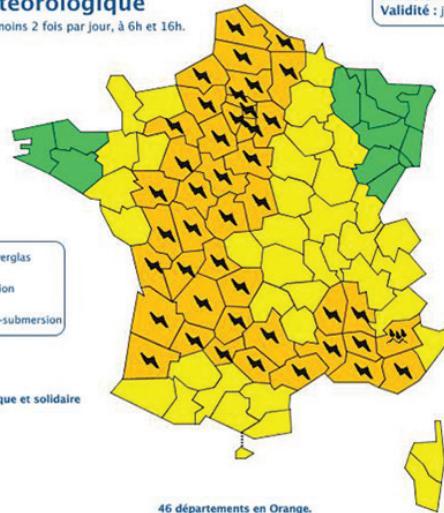


Les vigilances pluie-Inondation et inondation sont élaborées avec le réseau Vigicrues du Ministère de la transition écologique et solidaire

VIGICRUES



- Consulter les prévisions
- Bison Futé
- Vigilance en Europe



Consultez le bulletin national

Des orages localement violents se développent cet après-midi depuis l'Aquitaine vers les Hauts de France mais également vers une partie de Midi-Pyrénées. Il gagneront les bords de la Méditerranée en cours de nuit.

Cliquez sur la carte pour lire les bulletins régionaux

Conseils des pouvoirs publics :
Orages/Orange - Soyez prudentes, en particulier dans vos déplacements et vos activités de loisirs. - Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques. - A l'approche d'un orage, mettez en sécurité vos biens et abritez-vous hors des zones boisées.
Vent/Orange - Prenez garde aux chutes d'arbres ou d'objets. - N'intervenez pas sur les toitures. - Rangez les objets exposés au vent.
Précipitations/Orange - Évitez les abords des cours d'eau. - Soyez prudentes face au risque d'inondations et prenez les précautions adaptées. - Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée ou à proximité d'un cours d'eau.

Copyright Météo France

Consigne de sécurité
A faire



FM 102.5



EN CAS DE TEMPETE

• AVANT

- Enfermer ou arrimer les objets susceptibles d'être emportés.
- Gagner un abri en dur
- Fermer portes et volets

• PENDANT

- Ne sortir en aucun cas
- Débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision.

• APRES

- Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment)
 - Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés, aux menaces de chutes (cheminées, toitures, poteaux ...)
 - Couper branches et arbres qui menacent de s'abattre
- Mais ne pas prendre de risques, se faire aider



EN CAS D'ORAGE

- Ne pas s'abriter sous les arbres
- Éviter les promenades en forêt et les sorties en montagne
- Éviter les déplacements
- Signaler sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoin

Les Bons Réflexes

A Bizanos, plusieurs natures peuvent survenir :

- tempêtes venteuses (vitesse > 89 km/h),
- orages ou grêle,
- chutes de neige,
- grand froid ou inversement canicule,
- etc...

Ces événements ne mettent pas systématiquement la sécurité de la population directement en jeu... mais ils créent des dommages sur les biens, l'organisation de la vie collective...

Respecter impérativement les restrictions de circulation éventuellement mises en place (routes barrées,...) pour protéger biens et personnes : bordures des cours d'eau, accès Château de Franqueville, chemin Henri IV,...)

VIGILANCE MÉTÉOROLOGIQUE QUOTIDIENNE

Météo France diffuse chaque jour une carte de vigilance des situations, établie selon quatre niveaux graduellement dangereux.

MESURE PRISE PAR LA COMMUNE ET LES DIFFERENTS ACTEURS

Dès que le niveau 3-orange est atteint, les pouvoirs publics s'organisent. Une chaîne d'alerte se met en place. La Préfecture relaye immédiatement l'information. Le Maire met ses services en état de vigilance (Cf. p6-7).

Une vigilance absolue s'impose	Soyez très vigilant
Soyez attentif	Pas de vigilance particulière

Le niveau 4-rouge atteint, la Préfecture alerte le Maire par message vocal et l'invite à prendre toutes les dispositions pour assurer la mise en sûreté de la population. Le Maire enclenche les dispositions du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) en fonction de l'alerte et de l'évolution de la situation. Ce document de gestion interne existe depuis décembre 2013 sur Bizanos, puis a été mis à jour à plusieurs reprises dont la dernière version en février 2018.

Consigne de sécurité
A ne pas faire



+ d'info www.meteofrance.com/vigilance
ou météofrance : 05 67 22 95 00



EN CAS DE NEIGE OU DE VERGLAS

- Limiter les déplacements et ne pas prendre de risques
- Respecter les restrictions de circulation et déviations mises en place.
- Faciliter le passage des engins de dégagement des routes
- Dégager la neige et saler les trottoirs devant votre domicile
- Ne pas toucher à des fils électriques tombés au sol



EN CAS DE CANICULE

- Limiter les déplacements.
- En cas de sortie :
- Porter un chapeau, des vêtements légers (coton) et amples, de couleurs claires
 - Maintenir les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure. Les ouvrir la nuit, en provoquant des courants d'air
 - Entre-fermer les volets des fenêtres exposées au plein soleil
 - Essayer d'avoir accès à un endroit frais au moins deux heures par jour
 - Boire le plus possible, même sans soif : eau, jus de fruit...
 - Ne pas consommer d'alcool (cela amplifie la déshydratation)
 - S'informer de l'état de santé des personnes isolées, fragiles ou dépendantes de votre entourage et les aider à manger et à boire...

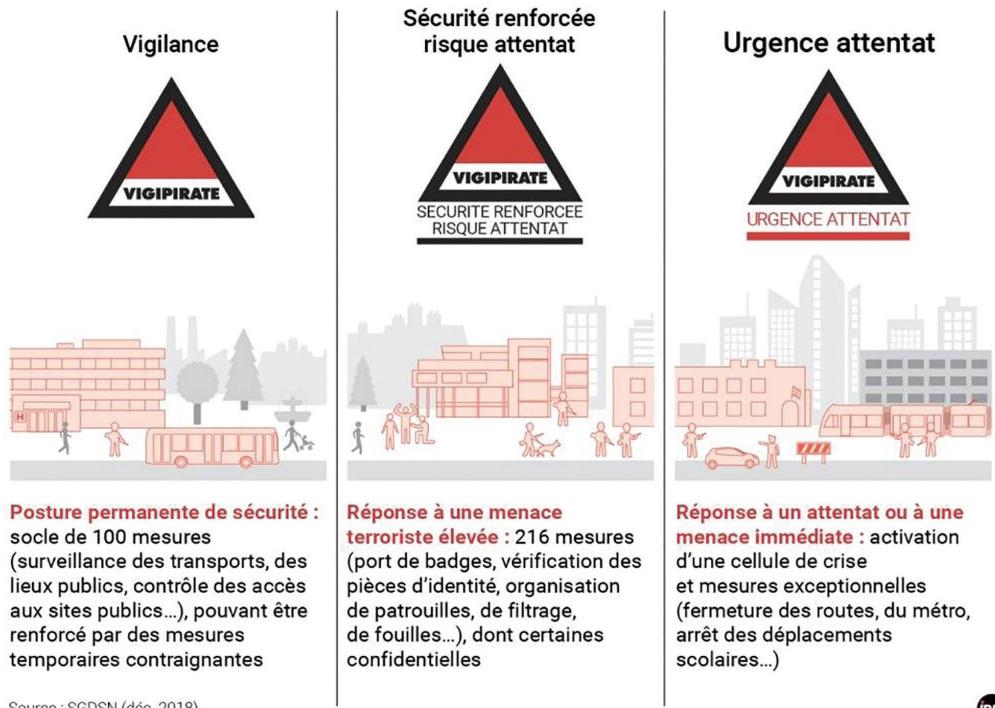


EN CAS DE GRAND FROID

- S'habiller chaudement, ne pas garder des vêtements humides
- Assurer une bonne ventilation des habitations, même brève, au moins une fois par jour
- Prévenir le « 115 » si vous remarquez une personne en difficulté
- Rester en contact avec les personnes vulnérables de votre entourage



Les trois niveaux du Plan Vigipirate



RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER

si c'est impossible

2/ SE CACHER



3/ ALERTER ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
• Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'**informations non vérifiées** sur Internet et les réseaux sociaux
• Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr



Pour en savoir plus :
www.encasdattaque.gouv.fr



DEUX OUTILS DE MISE EN SÛRETÉ À connaître



Evacuation

- Je respecte les consignes générales de sécurité
- Je récupère mon kit sûreté (Cf. p5)
- Je rejoins mon lieu d'évacuation



COMMENT IDENTIFIER LES LIEUX D'ÉVACUATION ?

Selon l'événement, les lieux d'évacuation peuvent être différents :

- En cas de séisme, je m'éloigne des bâtiments, des lignes électriques et des arbres,
- En cas d'inondation, ou pour certains risques technologiques, le lieu d'évacuation peut-être éloigné de mon habitation (gymnase, point haut sur la commune...).

Les autorités vous le communiqueront au moment venu.

L'objectif de l'évacuation est de m'éloigner de la source du danger. Evacuer en bravant le danger n'est pas la solution à adopter (ex : traverser un cours d'eau en crue alors qu'un point haut existe dans mon logement).



Confinement

- Je respecte les consignes générales de sécurité
- Je récupère mon kit sûreté / traitement en cours / pharmacie
- Je rejoins mon lieu de confinement



POUR ME CONFINER ?

Selon l'événement, les lieux de confinement peuvent être différents :

- pour un risque où l'air peut être pollué (accident de train ou de camion citerne), je choisis une pièce avec le minimum d'ouverture, si possible opposée à la source de danger et proche des sanitaires. Avant de rejoindre ce lieu, je dois fermer les portes, les fenêtres et boucher les aérations et les ventilations avec du ruban adhésif ou du tissu humide.
- pour un risque d'inondation, j'identifie un espace refuge dans mon domicile (mezzanine, étage) ou je me rends chez un voisin. Cet espace doit être accessible de l'intérieur et de l'extérieur, pour faciliter l'intervention des secours en cas de besoin.

Si je me trouve éloigné(e) de mon domicile, je rentre dans le bâtiment le plus proche et je suis les consignes données par les autorités.

POUR ALLER PLUS LOIN sur les risques localement

POUR EN SAVOIR PLUS

www.pyrenees-atlantiques.pref.gouv.fr

(consulter le DDRM Dossier Départemental des Risques Majeurs)

www.prim.net (site du Ministère chargé de l'environnement sur la prévention des risques majeurs)

www.meteofrance.com/vigilance

ou le répondeur Météo-france: 05 67 22 95 00 (coût d'une communication téléphonique)

www.vigicrues.gouv.fr

www.infoclimat.fr (suivi des phénomènes météorologiques en temps réel)

<http://renass.unistra.fr> (Réseau National de Surveillance Sismique)

www.sisfrance.net (histoire et caractéristiques des séismes ressentis en France)

POUR VOUS TENIR INFORMÉ DE LA SITUATION

- France Bleu Béarn 102,5 Mhz
- Mairie www.ville-bizanos.fr
- CDAPBP www.agglo-pau.fr
- Les sites de vigilance météo ou des crues

SI VOUS PREPAREZ UNE SORTIE HORS DE LA COMMUNE

N'hésitez pas à regarder les bons réflexes à adopter face aux risques d'autres communes ou régions...
Avalanche, glissement de terrain, rupture de barrage...

En vacances, hors de la commune, nous pouvons nous retrouver face à d'autres risques, prendre quelques minutes pour s'informer peut vous être d'un grand secours...

▶▶▶ LES DEGRÉS DE VIGILANCE EN COULEUR

Une vigilance absolue s'impose	Soyez très vigilant	Soyez attentif	Pas de vigilance particulière
Des phénomènes dangereux d'intensités exceptionnelles sont prévus. Tenez-vous au courant et respectez les consignes	Des phénomènes dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant et suivez les conseils	Des phénomènes dangereux peuvent subvenir. Tenez-vous informés	Pas de vigilance particulière

En cas d'inondation



Limiter les accidents chez soi (électrocution, pollution, explosion)

Adopter les bons comportements



Si l'eau monte, je coupe sans attendre le gaz, le chauffage et l'électricité.



Je n'utilise surtout pas d'équipements électriques : ascenseurs, portes automatiques...



Je ferme les poubelles et je les mets dans un placard pour éviter qu'elles ne flottent.



Je mets les produits toxiques en hauteur.



Les animaux et notamment les rongeurs (rats, souris, etc.) fuient l'eau. Je ne les touche pas.

Éviter noyade et contusions

Ne pas sortir et suivre les consignes des secours



Je ne sors pas. Je suis plus en sécurité à l'abri. Je m'installe en hauteur et n'évacue les lieux qu'en cas de grand danger...



...les secours sauront plus facilement où me trouver. J'attends qu'ils viennent me chercher.



Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école ou à la crèche. Ils seront les premiers pris en charge par les secours.



Je ne prends pas ma voiture. Ce n'est pas un abri.



Je ne retourne jamais chercher quelque chose dans un lieu inondé.

Faire face à l'isolement

Garder avec soi le matériel nécessaire



Réserve d'eau et d'aliments, de lait pour les nourrissons.



Vêtements chauds et couvertures.



Radio avec des piles chargées, lampe de poche et téléphone portable.



Médicaments, ordonnances et carnets de santé.



Papiers importants, photos, doudous des enfants.



Je m'informe et je respecte les consignes des secours en écoutant régulièrement Radio France.



Je n'appelle les secours qu'en cas de réel danger, afin de laisser les lignes libres pour les personnes en grand danger. Pompiers : 18 – Samu : 15

Après l'inondation



Accidents



Je fais appel à des professionnels avant de rebrancher mon installation électrique et mon chauffage.



Je ne branche pas les appareils électriques s'ils sont mouillés et je n'utilise pas un chauffage d'appoint en continu.



Choc psychologique



Mon médecin peut m'aider, je n'hésite pas à l'appeler pour moi ou pour mes proches.



Maison insalubre



J'enlève des murs, des sols et des objets le maximum d'eau et de boue. Je n'oublie pas de mettre des gants et des bottes.



Puis je nettoie avec une brosse les objets, les aérations, les murs et les sols à l'eau et au détergent.



Enfin je désinfecte à l'eau de javel (un verre d'eau de javel pour un seau de 10 litres). Je laisse agir 30 minutes avant de rincer.



J'aère souvent et je chauffe très doucement pendant plusieurs jours pour faire sécher ma maison.



Si certains murs ou sols restent imbibés d'eau (laine de verre, laine de roche, placo-plâtre, parquet flottant), j'appelle rapidement mon assureur et les professionnels qui pourront m'aider.



Intoxication



Je jette les aliments qui sont restés dans l'eau ou dans un réfrigérateur/ congélateur hors-service.



Avant de boire l'eau, je m'assure auprès de ma mairie qu'elle est potable.



Si j'ai un puits, l'eau n'est pas potable. Je me renseigne auprès de ma mairie avant de le remettre en service.



J'attends la mise hors d'eau de la fosse septique avant de la faire fonctionner.



Je mets les animaux morts dans des sacs en plastique et je les éloigne de mon domicile. Je préviens ma mairie.



Je m'informe auprès de ma mairie pour connaître la marche à suivre de retour à la maison et pour faire une déclaration de catastrophe naturelle.

Je contacte mon assureur sans tarder.



Je fais attention aux personnes en difficulté près de chez moi.



Dans tous les cas prendre le kit sûreté

Conduite à tenir face aux risques majeurs

INONDATION



S' informer de l'évolution de la situation FM 102.5	Respecter les consignes des autorités	Couper gaz et électricité	Enfermer ou arrimer les objets pouvant être emportés	Obturer les entrées d'eau	Monter dans les étages ou les hauteurs

Limiter les appels aux urgences libérer les lignes pour les secours

Ne pas descendre dans les sous-sols

Limiter les déplacements pour ne pas vous exposer ou encombrer les secours

Ne pas aller chercher les enfants à l'école les professeurs s'en chargent

CONSEIL :

- mettre les meubles en hauteur
- gérer les véhicules en point haut

SÉISME



Ne se prévoit pas

S' abriter dans la maison	Couper gaz et électricité	Prendre garde aux chutes d'objets	Evacuer le bâtiment et s'éloigner
Ne pas rester sous les lignes électriques	Ne pas rester sous les arbres	Ne pas s'approcher des bâtiments endommagés	Ne pas aller chercher les enfants à l'école
Limiter les déplacements pour ne pas vous exposer ou encombrer les secours	Pas de flamme ni d'étincelle		

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



Camion-train



Canalisation

Alerter le 18 ou 112	Rentrer dans le bâtiment le plus proche	Fermer toutes les ouvertures	Couper gaz et électricité VMC...	Boucher les entrées d'air	Respecter les consignes des autorités	FM 102.5

Limiter les appels aux urgences

Ne pas aller chercher les enfants à l'école

Ne pas fumer

Pas de flamme ni d'étincelle

Ne pas s'exposer aux produits chimiques

Page à détacher, à mettre sur le frigo ou dans mon kit sûreté

RISQUES CLIMATIQUES



FM 102.5	Respecter les consignes	Fermer toutes les ouvertures	Rentrer dans le bâtiment le plus proche

Adopter les bons réflexes face à chaque aléa

En cas d'urgence

Pompiers : 18
Gendarmerie-police : 17
SAMU : 15
Météo France : 05 67 22 95 00
N° d'urgence Européen : 112

Signaler un besoin face aux risques

A la mairie : 05 59 98 69 69
A la préfecture 05 59 98 24 24
Au Service Départemental d'incendie et de secours : 0 820 12 64 64